

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 24 février 2021**
A **19 heures** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

MEMBRES ELUS	:	15
MEMBRES EN FONCTION	:	15
MEMBRES PRESENTS	:	10
MEMBRES EXCUSES	:	1
POUVOIR(S)	:	1

Membres présents :

Adjoint(e)s : Mme Gaby **ZILLIOX**, M. Lionel **DOLT**,

Conseillers Municipaux :

M. Frédéric **BEMMANN**
Mme Perrine **DELVART**
Mme Monique **FURST**
M. Daniel **GENTNER**
Mme Huguette **HAASSER**
M. Jacky **HEINTZ**
Mme Florentine **SCHNEIDER**
M. Jérôme **STARCK**

Absent(s)

M. Steve **AUGUSTIN**
M. Claude **LUDMANN**
M. Steve **ZIMMER**

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :

M. Guillaume **MATHEIS**, pouvoir à M. Lionel DOLT

La convocation pour la séance a été transmise le 18 février 2021 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu les explications de Madame la Maire,

M. Daniel **GENTNER** est nommé à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020.

Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : C.A.H. : APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. 2020

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1^{er} janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex Communauté de communes de Brumath.

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre de cette compétence nouvellement transférée à la date du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport.

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Le conseil municipal, après les explications fournies par Madame la Maire

à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2020.

POINT N° 4 : C.A.H : COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Le Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le conseil municipal de Schirrhoffen lors de sa séance du 24 juillet 2019, précise dans son engagement n° 15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

Notre commune est concernée par les travaux d'éclairage public rue Principale (*voir fiche de recensement jointe*). Le montant des travaux s'est élevé à 40 347 € HT. Le solde des travaux est de 40 347 € HT. La participation de la commune de Schirrhoffen, sous forme de fonds de concours, est de **20 173.50 €**.

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU le rapport de la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 23 novembre 2020,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public rue Principale à hauteur de **20 173.50 €**.

POINT N° 5 : TRAVAUX AU SOUS SOL DU LOGEMENT 11, RUE DU CHATEAU

Après avoir visité le sous-sol du logement 11, rue du Château, les élus ont constaté que la cave située partiellement sous le logement de Mme Danielle SCHOTT est en très mauvais état.

Madame la Maire a décidé de faire appel à un architecte du CAUE (*conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*), organisme qui peut être consulté gratuitement par la collectivité.

La visite en présence de l'architecte s'est déroulée le 25 janvier 2021 et le diagnostic pressenti fût confirmé.

Une importante humidité remonte du sol vers les murs et la poutre centrale porteuse. Cette poutre en ferraille est rouillée et se transforme en mille feuilles, elle s'effrite petit à petit. L'escalier en bois qui permet aux locataires d'accéder à l'étage commence à pourrir et risque un jour de s'affaisser.

Il devient urgent d'assécher les murs et de mettre en place un drainage intérieur et extérieur du bâtiment.

Des entreprises locales ont été consultées.

Travaux de drainage

VBT BRUDER de Schirrhein propose la pose d'un drain et d'un puits perdu y compris des travaux de fouille en excavation pour un montant de **4 160 € HT**.

Travaux de maçonnerie

L'entreprise de maçonnerie ALLEMANN de Schirrhein soumet un devis pour la démolition du plancher béton et de la poutre porteuse. La reconstruction d'un nouveau plancher en poutrelle et hourdis béton, et la création des nouveaux ancrages pour l'assise porteuse, s'élève à **7 205 € HT**.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer et donner un avis pour la réalisation des travaux.

VU la situation alarmante pour la sécurité du bâtiment et des personnes locataires,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le démarrage des travaux.

ACCEPTE les offres des entreprises VBT BRUDER et ALLEMANN.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 6 : INFORMATIONS

Périscolaire école maternelle

La réunion du 15 février 2021 à la mairie de Schirrhein avait pour objectif d'associer l'équipe enseignante au projet d'aménagement du périscolaire à l'école maternelle. Les locaux étant mutualisés, les élus souhaitaient connaître l'avis et les besoins des enseignantes

Deux versions réalisées par les services techniques de Bischwiller ont été présentées. Des remarques constructives vont être transmises pour favoriser un fonctionnement des deux structures en complémentarité.

Vaccination contre la COVID-19

Suite aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes de la commune pour l'inscription en ligne sur le site « Doctolib » ou par téléphone, Madame la Maire a pris l'initiative de se déplacer vers le centre de vaccinations du Centre Hospitalier de Haguenau.

Une première liste a été établie pour la tranche d'âge des plus de 75 ans et les rendez-vous sont fixés au 29 mars 2021. Une deuxième liste est en cours d'élaboration pour la tranche d'âge des moins de 75 ans. Toutes les personnes qui souhaitent bénéficier du vaccin sont invitées à s'inscrire en mairie.

Une consultation auprès des habitants pour une deuxième liste est en cours.

Perte DGF (dotation globale de fonctionnement)

Par courrier en date du 19.11.2020 les communes de Schirrhein, Schirrhoffen et Rohrwiller ont sollicité la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) dans le cadre de la perte de DGF imputable à la création de celle-ci.

En 2018 et 2019 un mécanisme de compensation a été mis en place par la CAH sous forme de fonds de concours à l'investissement. Les trois communes souhaiteraient que cette compensation se pérennise pour les années à venir.

Une réponse parvient aux communes le 16 décembre 2020, elle est sans appel, le mécanisme ne sera pas reconduit. L'argumentation vise l'évolution constante des règles de calcul qui sont modifiées par la loi des finances.

Communauté d'agglomération de Haguenau : Appel à candidatures pour la création d'une commission en charge de l'observatoire des politiques et des pratiques sportives

Une nouvelle commission sera créée lors du conseil communautaire du 18 mars 2021.

Elle a pour objectifs :

- de partager, d'adapter et de moderniser les politiques sportives sur l'ensemble du territoire.
- d'avoir une bonne connaissance des équipements sportifs du territoire.
- de suivre l'évolution et les nouvelles tendances des pratiques sportives.
- d'avoir une approche harmonisée et coordonnée sur certaines questions d'actualité, comme par exemple celle liées à la réouverture de nos équipements sportifs en période de crise sanitaire.

Pour faire fonctionner cette commission, il est demandé à chaque commune de nommer un élu référent en charge du sport.

Madame La Maire lance un appel à candidature.
M. Daniel **GENTNER** se porte volontaire.

Les référents auront la possibilité d'échanger au quotidien en dehors des réunions de la commission via un réseau dédié.

Cimetière intercommunale

Une réunion concernant l'aménagement du cimetière intercommunal s'est déroulée le 15 février avec les élus des communes de Schirrhein, Schirrhoffen et le CAUE (*conseil d'architecte d'urbanisme et de l'environnement*)

Le CAUE dont le premier conseil est gratuit a proposé différentes solutions dont certaines sont appliqués dans des grandes villes. Les architectes estiment que le cimetière est trop minéral et qu'il faudrait y apporter davantage de verdure, et de compléter par des aménagements paysagers. Des bancs reposoirs pourraient également apporter de la convivialité.

Les avis sont mitigés, le cimetière n'étant pas protégé du soleil, il serait plus judicieux de placer les bancs à l'extérieur sous les arbres.

Il faut aussi prendre en considération qu'une commune de 3 000 habitants ne peut user des mêmes moyens que les grandes villes.

De plus, engazonner les allées demanderait un entretien très régulier avec une débroussailleuse qui sans conteste, éclabousserait les tombes.

Achat défibrillateur

La municipalité a décidé d'investir dans un deuxième défibrillateur qui sera placé à l'extérieur de la mairie à un endroit bien visible.

Cet appareil a bien souvent sauvé des vies et peut s'avérer indispensable.

Un premier contact a été pris avec Gilles Metzler, futur chef de corps des sapeurs-pompiers qui a prodigué des conseils pour l'achat de l'appareil.

Celui-ci propose d'organiser une formation aux gestes de premier secours. Dans un premier temps aux conseillers municipaux et par la suite aux habitants intéressés de la commune.

L'achat de l'appareil est évalué à 1 600 € TTC, incluant la maintenance annuelle.

Conseil départemental : conférence des financeurs

Un dossier de candidature a été déposé au Conseil départemental dans le cadre des conférences des financeurs.

Il s'agit de mener des actions en faveur des seniors en prévention de la perte d'autonomie.

L'action proposée par la commune porte sur des ateliers de musicothérapie. Les personnes âgées souffrent d'isolement, notamment durant cette longue période de confinements successifs liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

Des ateliers de musicothérapie animés par une psychologue permettront aux seniors de s'exprimer en utilisant la musique et par la même occasion favoriser le lien social et la communication.

Le coût s'élève à 2 500 € et sera financé par le conseil départemental si le projet est retenu par la conférence des financeurs.

Démarrage en septembre 2021 si le contexte le permet.

Gestion du personnel

Mme Angélique MOREL, adjoint technique, absente depuis le 11 août 2020 a repris ses fonctions le 1^{er} février 2021.

Après liquidation des congés 2020, l'agent a demandé un temps partiel thérapeutique à compter du 24 février 2021.

Madame la Maire propose de réaménager son poste au vu des circonstances sanitaires actuelles qui ne permettent pas de louer la salle des fêtes.

Agenda

2.3.2021 : Commission subventions aux associations

3.3.2021 : Commission des finances

10.3.2021 : Commission intercommunale Schirrhein/Schirrhoffen

23.3.2021 : Conseil municipal

27.3.2021 : Nettoyage de printemps

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **20h45**.

AUGUSTIN Steve
absent

GENTNER Daniel

MATHEIS Guillaume
pouvoir

BEMMANN Frédéric

HAASSER Huguette

SCHNEIDER Florentine

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique

LUDMANN Claude
absent

ZIMMER Steve
absent

PJ :

Rapport de la CLECT (CAH)

Fiche de recensement